

Rôle et Attributions du CSE Établissement de plus de 50 salariés (2 jours)

-  **Public : Membres du CSE et DS**
Premier mandat
Nouveaux élus
14 apprenants maximum
-  **Prérequis : aucun**
-  **Durée : 2 jours**
-  **Lieu : dans nos locaux ou dans les vôtres**
-  **Prix :**
Inter : 550 € TTC/jour/personne pauses et déjeuner inclus
Intra : Nous contacter
-  **Formateur :**
Juriste en Droit Social

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Maîtriser les moyens dont bénéficient les membres du CSE
- Connaître les différentes attributions du CSE
- Lire et interpréter les comptes d'une entreprise

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MODULE 1 : Identifier le fonctionnement du CSE

- La composition du CSE (présidence, titulaires/suppléants, représentants syndicaux)
- Le bureau du CSE (secrétaire, trésorier...)
- Les autres membres de droit : inspecteur du travail ingénieur-conseil de la CARSAT, ingénieur sécurité, médecin du travail
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- L'assurance du CSE
- Mettre en place la commission CSSCT et les autres commissions obligatoires
- L'obligation de discrétion et de confidentialité

MODULE 2 : Les moyens et les ressources du CSE

- Le budget : maîtriser les règles de gestion
- La formation : connaître les différents dispositifs
- Les heures de délégation : appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation
- S'approprier les autres moyens du CSE : local, panneau d'affichage, déplacements, règlement intérieur etc.
- Connaître le statut des représentants du personnel du CSE
- Délit d'entrave : les contours



Notre approche pédagogique :

Co-construction des nouveaux savoirs et savoir-faire afin de définir les meilleures pratiques professionnelles ;

Illustration des apports du formateur par des séquences pédagogiques variées permettant aux participants de travailler de manière collaborative en s'appuyant sur leurs connaissances et expériences ;

Co-construction des outils pour en assurer une meilleure appropriation.



Points forts de la formation : Transmission d'une méthode rigoureuse, validée et innovante destinée à tous les acteurs de la prévention des RPS ;

Formation complète animée par un consultant spécialisé dans l'accompagnement de prévention des risques professionnels ;

Outils d'analyse remis aux participants au cours de la formation afin de les guider dans leur démarche d'analyse et de prévention (grilles d'analyse, questionnaires d'enquêtes...)



Modalités d'évaluation :

Théorique : QCM

Pratique : Évaluation sommative



Dispositif de suivi d'exécution de la formation et de l'évaluation des résultats :

**Feuilles de présence ;
Formulaires d'évaluation de la formation ;
Attestation de fin de formation ;
Questionnaire de satisfaction.**

MODULE 3 : L'organisation des réunions du CSE

- Nombre de réunions par an
- La préparation des réunions entre élus et l'élaboration de l'ordre du jour
- L'établissement du procès-verbal et le déroulement de la séance
- La communication auprès des salariés (panneau d'affichage, intranet, tracts, permanence, sondage...)

MODULE 4 : Les missions du CSE en matière économique et sociale

- Les attributions générales du CSE
- Comprendre le fonctionnement de la Base de Données Économique, Sociales et Environnementales (BDESE)
- L'information/ consultation du CSE (les principaux sujets, le moment de la consultation, les délais préfix, les possibilités de négocier un accord)
- Connaître les informations et consultations récurrentes en matière économique et sociale
- Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...)
- Se prémunir de tout risque de redressement URSSAF
- Élaborer une bonne politique sociale et culturelle (monopole de gestion, critères objectifs...)

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le délai d'accès à la formation peut différer selon le financement choisi (fond propres, entreprise ou OPCO)

Si le client paie sur ses propres deniers, l'organisation de la formation se fait en fonction des emplois du temps de l'élève et de la formatrice ; si la formation se fait en groupe via une entreprise, des sessions sont programmées à l'avance

Dans le cas d'un financement par OPCO il est recommandé de mettre en place un délai d'un mois entre la demande de prise en charge et le début de la formation pour être sûr du traitement du dossier et du financement

